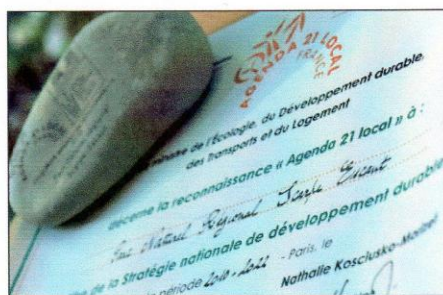


Parc'infos

Informations du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

La Charte du Parc naturel régional reconnue Agenda 21

Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, a remis la distinction « Agenda 21 local » à Daniel Mio, président du Parc naturel régional Scarpe-Escaut.



La Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut est officiellement reconnue « Agenda 21 local ». « C'est une reconnaissance pour ce territoire engagé dans le développement soutenable, donc durable, depuis plus de 40 ans. C'est aussi une reconnaissance pour les 64 communes, les 7 intercommunalités, le Département du Nord, la Région Nord Pas de Calais et l'État, tous signataires de la Charte du Parc, et pour nos partenaires et nos 300.000 habitants », a souligné Daniel Mio, président du Parc naturel régional Scarpe-Escaut. « L'engagement des communes et des collectivités sur la Charte du Parc naturel régional est maintenant aussi un engagement Agenda 21 pour la mise en oeuvre de notre projet ».

Pourquoi un Agenda 21 ?

Lors de la Conférence de Rio en 1992, un programme pour le XXI^e siècle basé sur le développement durable a été établi : l'Agenda 21. « Agenda » est ici entendu sous son sens anglais de programme, de plan d'action. En France, l'Agenda 21 s'est décliné au niveau des collectivités territoriales en Agenda 21 local. Ces projets territoriaux rassemblent établissements publics, associations, citoyens ou encore syndicats dans une démarche d'amélioration continue et harmonieuse de l'économie, du socioculturel et de l'environnement. Désormais, 188 territoires et collectivités sont reconnus Agenda 21 local en France parce que leur projet de développement, construit de façon participative et mobilisant de multiples acteurs, contribue notamment à :

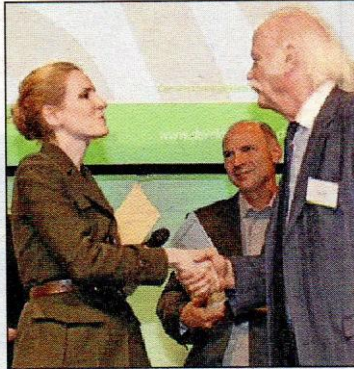
- la qualité de vie des habitants
- la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- la dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.



HONORIFIQUE

La charte du parc naturel régional Scarpe-Escaut reconnue Agenda 21

Mi-avril, à Paris, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, a officiellement remis la distinction Agenda 21 local à Daniel Mio, président du parc naturel régional Scarpe-Escaut. La charte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut est officiellement reconnue Agenda 21 local. Cela indique que les mesures inscrites dans la charte du parc pour les cinquante-cinq communes du Douaisis et du Valenciennois adhérentes correspondent aux orientations nationales de la France et des pays signataires de la conférence internationale de Rio sur le développement durable. Désormais, cent quatre-vingt-huit territoires et collectivités sont reconnus Agenda 21 local en France parce que leur projet de développe-



N. Kosciusko-Morizet remet la distinction à D. Mio.

ment, construit de façon participative et mobilisant de multiples acteurs, contribue à la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ; la préservation de la biodiversité, protection

des milieux et des ressources ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ; la dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

« C'est une reconnaissance pour notre territoire qui s'est engagé dans le développement soutenable, donc durable, depuis plus de 40 ans, une reconnaissance pour les soixante-quinze signataires de notre charte (soixante-quatre communes, sept établissement public de coopération intercommunale, le Département du Nord, la Région Nord - Pas-de-Calais et l'État, NDLR), pour nos partenaires, et pour nos 300 000 habitants », a souligné Daniel Mio, président du parc naturel régional Scarpe-Escaut. ■